

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le mardi 13 juin 2023 pour le lundi 19 juin 2023 à 20h30.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 Programme de voirie 2023 – Attribution du marché
- 3 Ti Blazenn : location gérance
- 4 Liaison douce et aménagements de sécurité le long de la RD65 entre Saint-Guignan et Ty Guen : validation devis étude
- 5 Convention CIAS Leff Armor Communauté : mise à disposition personnel d'entretien
- 6 Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Châtelaudren-Plouagat
- 7 Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Lanrodec
- 8 Transport pour les ALSH – Leff Armor Communauté
- 9 Révision des loyers
- 10 Motion de soutien au Comité de défense de l'hôpital public et de l'offre de soins du Pays de Guingamp
- 11 Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-neuf juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Benoit DUCHEMIN, Yvon LE CUN, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Yoann MOTTAIS, Marine SALAÛN.

Absents excusés et non représentés : Mélanie HENRY ; Laure AUREGAN ; Sylvain FRELAUT ; Magali LISCORNET.

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2023/047 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2023 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte le procès-verbal du 22 mai 2023.**

DCM2023/048 : PROGRAMME DE VOIRIE 2023 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, en application des articles R2123-1 et R2113-4 du Code de la Commande Publique, a été lancée pour le programme de voirie 2023. La date de remise des offres était fixée au 16 juin 2023 à 16h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 juin 2023 à 20h00, à titre consultatif.

Pour rappel, le marché est constitué comme suit, pour un estimatif de 77 311,60 € HT :

TRANCHE FERME

Chantier n°1 : Voie Communale de « Le Louc'h Bras » (510 m) – 24 185,25 € HT

Chantier n°2 : Voie Communale de « Mezou Adau » (411 m) – 21 132,30 € HT

Chantier n°3 : Voie Communale de « Kerdern » (56 m) – 5 451,00 € HT

Chantier n°4 : Voie Communale de « Le Rubry » (303 m) – 9 289,25 € HT

Chantier n°5 : Voie Communale de « St Guignan » (376 m) – 19 253,80 € HT

3 offres ont été déclarées recevables :

- EUROVIA, pour un montant total de 68 224,62 € HT
- SPTP, pour un montant total de 66 520,65 € HT
- COLAS, pour un montant total de 71 966,59 € HT

L'analyse des offres a été effectuée et l'offre de la Société SPTP est la mieux disante : 66 520,65 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE, dans le cadre du programme de voirie 2023, l'offre de la Société SPTP pour un total de 66 520,65 € HT ;**
- **DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.**

TI BLAZENN : LOCATION GERANCE

Monsieur le Maire présente un point d'actualité de ce dossier depuis la dernière séance. L'acte d'acquisition du fonds de commerce est en cours de rédaction et sera régularisé le 6 juillet prochain, à l'étude de Maître DEREL, notaire à Châtelaudren-Plouagat.

La CCI a débuté son étude d'accompagnement et devrait rendre ses conclusions après le 14 juillet.

Il est proposé un temps d'échange sur le montage juridique et financier du futur contrat de location gérance afin de pouvoir lancer une annonce rapidement.

Un accord est donné pour une proposition de loyers : 850 € HT/mois pour le commerce et 450 €/mois pour l'appartement.

DCM2023/049 : LIAISON DOUCE ET AMENAGEMENTS DE SECURITE LE LONG DE LA RD65 ENTRE SAINT-GUIGNAN ET TY GUEN : VALIDATION DEVIS ETUDE

Vote Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'ADAC 22 a été sollicitée dans le cadre de la liaison douce et des aménagements de sécurité le long de la RD65 entre Saint Guignan et Ty Guen.

La proposition reçue porte sur une étude de faisabilité technique, réglementaire et financière comprenant un appui à la définition des secteurs à aménager avec ou sans emprise, la définition des profils types à associer, la recherche de solutions techniques en matière d'aménagements de carrefour ou au franchissement de la voie SNCF.

Le coût de cette étude, sur 4 jours, est de 1 520,00 € HT, soit 1 824,00 € TTC (380,00 € HT / jour).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de valider le devis de l'ADAC 22 portant sur l'étude de faisabilité technique réglementaire et financière de la liaison douce et des aménagements de sécurité le long de la RD65 entre Saint Guignan et Ty Guen ;**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant de 1 520,00 € HT / 1 824,00 € TTC.

DCM2023/050 : CONVENTION CIAS LEFF ARMOR COMMUNAUTE : MISE A DISPOSITION PERSONNEL D'ENTRETIEN

Vote Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Suite à l'arrêt pour accident de trajet de l'agent s'occupant, entre autres, de l'entretien des locaux communaux, Monsieur le Maire explique qu'un contrat de prestation de service avec le CIAS de Leff Armor Communauté peut être signé afin de mettre à disposition un agent d'entretien pour assurer temporairement les fonctions vacantes. Ce remplacement pourrait avoir lieu jusqu'au 31 juillet dans un premier temps.

Le tarif en vigueur est de 26,70 €/heure. Les horaires proposés ont une amplitude comprise entre 2h et 3h pour une présence d'une à deux fois par semaine.

Une facture couvrant les interventions de juin et juillet sera adressée en Mairie début août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le contrat de prestation de service avec le CIAS de Leff Armor Communauté tel que proposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et les prolongations éventuelles ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les règlements correspondants.

DCM2023/051 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

Vote Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Châtaudren-Plouagat concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans les écoles pour l'année 2022.

Il est précisé que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2022-2023 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1 406,06 €
- Pour un élève d'élémentaire : 452,30 €

A savoir que cette demande concerne 1 élève de maternelle et 3 élèves d'élémentaire en classe bilingue à l'école publique pour un montant de 2 271,02 € :

- Un coût moyen de 1 353,32 € par élève de maternelle bilingue ;
- Un coût moyen de 305,90 € par élève d'élémentaire bilingue.

Et 14 élèves de maternelle à l'école publique pour un montant de 19 848,22 € et 32 élèves d'élémentaire à l'école publique pour un montant de 9 959,68 € :

- Un coût moyen de 1 417,73 € par élève de maternelle ;
- Un coût moyen de 311,24 € par élève d'élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer à hauteur de 1 353,32 € par enfant de maternelle (1) en classe bilingue et 305,90 € par enfant d'élémentaire (3) en classe bilingue aux frais de fonctionnement de l'école de Châtaudren-Plouagat pour l'année 2022, soit 2 271,02 € ;
- **DECIDE** de participer à hauteur de 1 417,73 € par enfant de maternelle (14) et 311,24 € par enfant d'élémentaire (32) aux frais de fonctionnement de l'école de Châtaudren-Plouagat pour l'année 2022, soit 29 807,90 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DCM2023/052 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE LANRODEC

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Lanrodec concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans l'école pour l'année 2023.

Il est précisé que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2021-2023 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1 406,06 €
- Pour un élève d'élémentaire : 452,30 €

A savoir que cette demande concerne 3 élèves de maternelle à l'école publique de Lanrodec pour un montant de 2 700,00 € et 6 élèves d'élémentaire à l'école publique de Lanrodec pour un montant de 4 500,00 € :

- Un coût moyen de 900,00 € par élève de maternelle ;
- Un coût moyen de 750,00 € par élève d'élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de participer à hauteur de 900,00 € par enfant de maternelle (3) et 750,00 € par enfant d'élémentaire (6) aux frais de fonctionnement de l'école publique de Lanrodec pour l'année 2023, soit 7 200,00 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

DCM2023/053 : TRANSPORT POUR LES ALSH – LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Afin de faciliter l'accès des enfants de la commune aux accueils de loisirs mis en place par Leff Armor Communauté, un système de ramassage en bus ou mini-bus est proposé pour les mercredis et les vacances scolaires. Le ramassage ne faisant pas partie des compétences « gestion et organisation des ALSH », la communauté de communes sollicite une participation financière à la commune de Saint-Jean-Kerdaniel, en complément de la part qui sera demandée aux familles.

Il convient à ce titre d'établir les modalités de cette participation.

La délibération pour l'organisation d'un ramassage des enfants pour l'accès aux ALSH est conclue pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Une participation de 3,80 € (au 23/05/2023) sera demandée à la commune pour un trajet aller ou retour et un état de la fréquentation sera adressé au moment de la facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention pour l'organisation d'un ramassage des enfants pour l'accès aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Leff Armor Communauté et à effectuer les versements correspondants.**

DCM2023/054 : REVISION DES LOYERS

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir le montant des loyers des logements communaux, en fonction de la variation annuelle de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) en fonction 4^{ème} trimestre de l'année précédant l'année de révision.

- IRL du 4^{ème} trimestre 2022 : 137,26
 - IRL du 4^{ème} trimestre 2021 : 132,62
- Soit une variation annuelle de + 3,50% (137,26/132,62)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de mettre à jour comme suit le montant des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2023 :**

Locataires	Loyers actuels	Loyers au 1 ^{er} juillet 2023
Mme Céline THIEULIN	376,65 €	389,83 €
M. Alex BENITEZ	353,56 €	365,93 €
M. Mikael GUEGAN	241,92 €	250,39 €

DCM2023/055 : MOTION DE SOUTIEN AU COMITE DE DEFENSE DE L'HOPITAL PUBLIC ET DE L'OFFRE DE SOINS DU PAYS DE GUINGAMP

Vote Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La commune de Saint-Jean-Kerdaniel s'inquiète de la suspension prétendument préventive des accouchements à la maternité de Guingamp.

A l'inquiétude s'ajoute la colère de n'avoir aucun engagement écrit du ministre en charge de la santé pour une reprise de cette activité dans les plus brefs délais.

Nous refusons la casse de l'hôpital public que l'on démantèle service après service.
Aujourd'hui c'est la maternité, demain les urgences, la chirurgie conventionnelle ?...

Le peu d'empressement des autorités sanitaires locales à trouver le personnel essentiel au maintien des activités de la maternité a sapé notre confiance envers ces interlocuteurs.

Nous réaffirmons notre exigence d'égalité d'accès aux soins pour les femmes et les hommes du pays de Guingamp.

Nous exigeons un engagement écrit du gouvernement et du ministre de la santé, une date de réouverture et un plan de recrutement adéquat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPORTE son soutien au comité de défense ;**
- **DEMANDE un engagement écrit du gouvernement et du ministre de la santé, une date de réouverture et un plan de recrutement adéquat.**

QUESTIONS DIVERSES

- Fermeture temporaire de l'Eglise
Arrêté municipal comme suite au décrochage d'éléments de décoration de la clé de voûte situé entre les deux transepts.
Demande de désignation d'un expert auprès de l'Assurance pour obtenir un avis sur la dangerosité de la situation.
La messe à l'occasion de la Saint-Jean sera transférée à la Chapelle.
- Commercialisation des lots lotissement Coz Pors
Commercialisation prise en charge par l'Office notarial depuis le 15 mai, en complément de l'action de la mairie.
Un acheteur potentiel pour le lot n°11.
- Remplacement secrétariat Mairie / entretien des locaux
Sujet évoqué lors de l'examen de la DCM 2023/050.

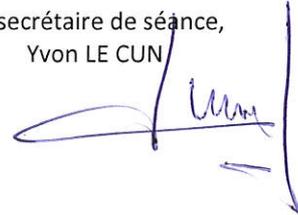
- Fête de la St-Jean :
Samedi prochain, avec des jeux à partir de 16h, le repas sera servi à compter de 19h30 et le feu sera lancé dès la nuit tombée.

La séance est levée à 22h15

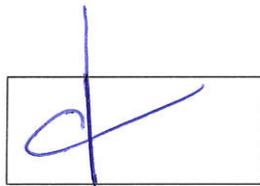
Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE



Le secrétaire de séance,
Yvon LE CUN



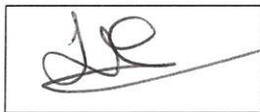
LE VERRE Jean-Baptiste
Maire



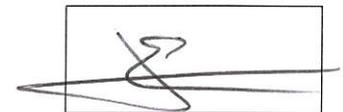
BARBIER Stéphane



BOURBLANC Patrick



FRABOULET Yann



AUREGAN Laure

Absente

DUCHEMIN Benoît



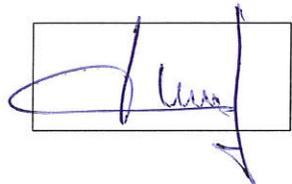
FRELAUT Sylvain

Absent

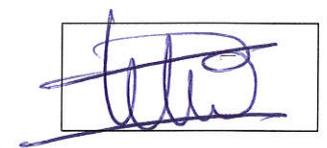
HENRY Mélanie

Absente

LE CUN Yvon
Secrétaire de séance



LE MEHAUTE Claudie



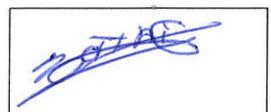
LEMARCHAND Pascal



LISCORNET Magali

Absente

MOTTAIS Yoann



SALAÛN Marine



NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 19 JUIN 2023

DCM2023/047	Approbation du compte rendu du 22 mai 2023
DCM2023/048	Programme de voirie 2023 – Attribution du marché
DCM2023/049	Liaison douce et aménagements de sécurité le long de la RD65 entre Saint-Guignan et Ty Guen : validation devis étude
DCM2023/050	Convention CIAS Leff Armor Communauté : mise à disposition personnel d'entretien
DCM2023/051	Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Châtelaudren-Plouagat
DCM2023/052	Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Lanrodec
DCM2023/053	Transport pour les ALSH – Leff Armor Communauté
DCM2023/054	Révision des loyers
DCM2023/055	Motion de soutien au Comité de défense de l'hôpital public et de l'offre de soins du Pays de Guingamp

